

MINUTE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES

29 décembre 2023

N° E23000072 /78

La présidente

Décision désignation commissaire

CODE : type n° 1

Vu enregistrée le 18 décembre 2023, la lettre par laquelle l'établissement public territorial GRAND ORLY SEINE BIEVRE demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Modification n° 3 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Savigny-sur-Orge ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Nicolas POLINI est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : M. Bernard ALEXANDRE est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à l'établissement public territorial GRAND ORLY SEINE BIEVRE, à M. Nicolas POLINI et à M. Bernard ALEXANDRE.

Fait à Versailles, le 29 décembre 2023.

La présidente,



Jenny GRAND d'ESNON